

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 6 décembre 2021 à 19H00 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Messieurs Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4 et Timothy Morrison conseiller au siège no 5 sont absents.

Assistent également à la séance, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et Mme Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
- 9- Dépôt de rapport d'audit de conformité (Budget et PTI)
- 10- Programme d'amélioration du réseau routier (subvention du député – résolution);
- 11- Résolution pour reconduite du règlement 2018-048 concernant le programme incitatif volontaire de mise aux normes des installations septiques;
- 12- Piste cyclables;
- 13- Entretien hivernal du stationnement de l'Hôtel de Ville;
- 14- Formation du code d'Éthique pour les nouveaux élus et les réélus;
- 15- Varia ouvert;
- 16- Période de questions;
- 17- Fin de la séance.

#### 2021-129 résolution no 2021-129

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 décembre 2021.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 2021

#### 2021-130 résolution no 2021-130

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 est adopté avec correction du nom à la résolution 2021-128.

ADOPTÉE

#### 4) Période de question

Monsieur Robert Burns apporte un commentaire sur un article au journal La Tribune concernant Valoris.

#### 5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2021-12-06 a été remise aux membres du conseil.

2021-131 résolution no 2021-131

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que la correspondance 2021-12-06 soit déposé aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

#### 6) Autres sujets

1- **M. Robert Cyr 1727, route 112** - Copie de lettre adressée au Député François Jacques, pour un mécanisme de soutien aux citoyens affectés par le manque d'eau. Le conseil prend note de la correspondance.

2- **Fondation Maison La Cinquième Saison** - Sollicite une contribution de 5\$ par citoyen de la municipalité. Le conseil ne participe pas.

#### 7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2021-12-06 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

9	Infotech (Implantation de version)	68.99 \$
23	Journal le Haut Saint François (avis public)	71.99 \$
24	9152-2425 Québec inc. (Matières résiduelles)	6 592.15 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François (Téléphonie septembre)	513.43 \$
128	Gravière Bouchard (rechargement gravier)	1 189.99 \$
257	Régie Haut-Saint-François & Sherbrooke	2 348.33 \$
334	Publiforme inc. (panneaux et autres)	305.95 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressource)	325,00 \$
420	Transport Guillette et frères inc. (Camions Sept.)	2 776.94 \$
450	Parkland Corporation (Diésel, Ultramar Cookshire)	29.65 \$
480	Ferme S.D.& S. Taylor Farm inc. (chemins hiver)	50 655.46 \$
501	Laurie Brazel (Concierger de novembre 2021)	300.00 \$
545	Labranche Jocelyn (bottine travail)	268.84 \$
612	Ferme Horti-Plus (curonnes Noel)	224.20 \$
	Mise au normes inst. Septique 2021	1 500.00 \$
	Remise de novembre (élections) 2021	6 276.22 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>76 747.14 \$</b>
	<b>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	
122	Sécurité publique (2 <sup>e</sup> versement)	60 234.00 \$
	Salaire du Conseil	2 952.65 \$
	Salaire de novembre(élections) 2021	9 406.00 \$
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	<b>72 592.65 \$</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>149 339.79 \$</b>

2021-132 Résolution no 2021-132

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

**8) Compte-rendu des comités**

**8.1) conseiller**

Aucun

**8.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend connaissance du rapport.

**8.3) inspecteur en voirie**

Aucun rapport.

**9) Dépôt de rapport d'audit de conformité (Budget et PTI)**

La directrice générale dépose la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023. Elle explique la non-conformité, les rapports seront conformes en 2022.

2021-133 Résolution no 2021-133

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil municipal de Newport accepte le dépôt de la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023, déposé le 23 novembre 2021 par la Commission municipale Québec

ADOPTÉE

**10) Programme d'Amélioration du réseau routier (subv. Député)**

2021-134 Résolution no 2021-134

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financements des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyée par madame la conseillère Amanda Hamel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Newport approuve les dépenses d'un montant de 25 399.63 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

### **11) Re conduite du règlement 2018-048 concernant le programme incitatif volontaire de mise aux normes des installations septiques (résolution)**

La directrice générale informe que 3 propriétaires ont bénéficiés du programme de mises aux normes des installations septiques en 2021. Elle informe qu'une résolution est nécessaire si les membres du conseil décident de reconduire le règlement en 2022.

2021-135 Résolution no 2021-135

CONSIDÉRANT le règlement 2018-048 concernant le programme incitatif volontaire de mise aux normes des installations septiques en vigueur depuis mai 2018;

CONSIDÉRANT que le programme encourage la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que par ce programme, la municipalité vise la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT le programme du crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles de la municipalité de Newport en est vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyée par le conseiller Germain Boutin, et unanimement résolu que le conseil accepte de reconduire le règlement 2018-048 concernant la création d'un programme incitatif volontaire de mise aux normes des installations septiques au 31 décembre 2022.

Le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment complétées et déposées au plus tard le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

### **12) Piste cyclables**

La rencontre avec tous les propriétaires de Newport aura lieu le 6 janvier prochain à 19 heures en la salle du conseil. Les propriétaires seront avisés avant le congé des Fêtes.

### **13) Entretien hivernal de l'Hôtel de Ville**

La directrice générale informe que Monsieur Roger Villeneuve a répondu favorablement aux informations demandées et il a déjà débuté.

2021-136 Résolution no 2021-136

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que Roger Villeneuve ayant offert le service à 1 800. \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2021-2022 soit du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 15 avril 2022 soit acceptée et le paiement afférent sera payé en deux versements égaux de 900.\$ plus taxes applicables, soit en janvier et en mars 2022.

ADOPTÉE

Le conseiller Jeffrey Bowker arrive à 19h45.

#### **14) Formation du code d'éthique**

La directrice générale informe que la formation en Éthique et déontologie est destinée aux personnes élues et réélues tel que stipulée dans le nouveau projet de loi 49. Le 12 février a été retenu pour la formation en la salle du conseil. Le coût est 2500. \$ pour une participation jusqu'à 15 personnes. La municipalité de Bury est d'accord à ce joindre et payer la moitié. Me Stéphane Reynolds sera le chargé du cours en présentiel à moins que le contexte sanitaire l'exige.

2021-137 Résolution no 2021-137

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le 12 février 2022 soit réservé pour la formation en Éthique et déontologie des membres du Conseil.

ADOPTÉE

#### **15) Varia ouvert**

#### **16) Période de Questions**

Robert Burns pose une question concernant le code d'éthique.

#### **17) Fin de la séance.**

2021-138 Résolution no 2021-138

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la séance soit levée à 19H45

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Robert Asselin, maire

\_\_\_\_\_  
Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 6 décembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière